

Procès-Verbal du Conseil d'école
Lundi 4 novembre 2013
Ecole élémentaire de Pradère-les-Bourguets
18h-20h

1) Le conseil d'école

- Présentation des membres (avec résultats des élections)
- Présidente et directrice, Mme M.
- Les enseignants : Mmes A., F., C., L., Monsieur. B. + une maîtresse du RASED : Mme LOUIS
- Les représentants des parents suite aux élections du 11 octobre FCPE : M. RICHARD, Mme BOSSART-DUDOUE
- SIVOM : Mme PINEL (Comm. Scolaire) et Mme MOREAU (Déléguée au conseil d'école), M. ALEGRE (président du SIVOM), Mme BOUILLON (Ste LIVRADE)
- la directrice de l'ALAE : Mme DELARBRE
- Invitées : Directrice du CCAS de Lasserre (Mme GUILBAUD), du centre social de la vallée de la Save (Mme BESSIERES).
- Excusés : M. Lombardo (IEN), Madame Georgette BRABET (DDEN) : Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale, Mme De B., Mme BESSIERES.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2013. Sur 200 parents électeurs, 105 suffrages ont été recueillis (3 en vote direct, 2 par correspondance et 100 par pli porté). 99 suffrages ont été exprimés et il y a eu 6 bulletins blancs ou nuls. Cela représente une participation de 52,5 % (La participation était de 52 % en 2012). La liste FCPE a recueilli 100 % des suffrages exprimés, la FCPE obtient ainsi cinq sièges de titulaires selon le mode de scrutin à la proportionnelle au plus fort reste.

Le rôle du conseil d'école est de permettre le dialogue et l'information entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus. Il s'agit d'étudier des questions concernant le fonctionnement de l'école.

2) ALAE, restauration scolaire et transport scolaire

- Présentation et questions diverses

ALAE : De 7h30 à 8h35, de 11h45 à 13h20 et de 16h30 à 18h30. Le projet pédagogique a été distribué aux familles lors des réunions de rentrée de chaque classe.

Fréquentation moyenne : le matin entre 14 et 18 enfants, le midi entre 98 et 102 enfants, le soir entre 24 et 35 enfants sont présents, cela reste variable cependant selon les jours.

Question FCPE : Organisation de l'ALAE et encadrement. Il serait bien de prévoir une diffusion plus large à toutes les familles des dates limites d'inscription à l'ALSH pour les vacances. Note d'information datée du 2 octobre diffusée dans les cartables fin de semaine 41, trop tardif pour les vacances de Toussaint

Réponse : Même équipe que l'année dernière (Edwige, directrice diplômée BPJEPS ; Rodolphe, adjoint diplômé BAFA ; Bérengère, Laurence et Philippe, diplômés) + Céline une nouvelle animatrice qui intervient sur le temps de midi.

A midi : fonctionne en 3 temps (self/ temps libre/ jeux, et jusqu' en décembre : projet de spectacle)
Le soir : goûter/ temps libre/ALAE salle (jeux de société / activités manuelles)

Projets : informatique, environnement, expression théâtrale...

Pour les inscriptions : 1 mois à l'avance pour les vacances (ou 15 jours par mail) et 15j à l'avance pour la cantine et les mercredis.

Adresse mail mise en place et affichée à la porte de l'école (alsh.actionjeunes@orange.fr)

Question FCPE : Nouvelles règles cantines, relation avec le syndicat val de save : Mise en place, dans les meilleurs délais, d'un groupe de travail avec le Sivom, le syndicat Val de Save et les délégués de parents d'élèves sur la tarification, les règles d'annulation de repas..... Problèmes de facturation repas cantine de septembre : jour de grève non déduit.

Réponse : les factures seront refaites. Une réunion avec le Val de Save est prévue le 27/11/13.

Question FCPE : Organisation et financement du périscolaire à partir de la rentrée 2014

Réponse : travail en commission du contrat Enfance et Jeunesse. Rien n'est défini à ce jour.

Au sein de l'ALAE/ALSH, les animateurs, directeurs et coordinatrice se réunissent tous les mois et essayent de trouver un fonctionnement ALAE pour le nouveau rythme scolaire de 2014.

Question FCPE : transport scolaire à la rentrée 2014

Les horaires ne devraient pas être changés. Mêmes horaires. Plus un bus pour le mercredi matin.

Information aux familles : le temps des travaux (jusqu'à Noël), le bus passe rue Maurice Aribaut.

3) Partenaires sociaux

- centre social de la Vallée de la Save

Le centre social de la vallée de la Save intervient sur les communes de Lévigac, Mérenvielle, Pradère, Lasserre et Sainte Livrade. Il accueille les familles et leur propose un lieu d'écoute, d'information et d'orientation. Le centre social n'offre pas un accompagnement individuel, mais des ateliers collectifs en direction des adultes (atelier de français (délocalisé à Léguevin), aide aux familles nouvellement arrivées sur le territoire, atelier culinaire, atelier créatif, atelier mémoire...), des ateliers en direction de la famille et de la construction du lien parents enfant. Le centre social propose également un projet partenarial d'adaptation à l'école maternelle (écoles maternelles du SIVOM et de Lévigac). Ces projets démarrent en décembre 2013 et se terminent en juin 2014.

Il se situe à Lévigac, 5 rue de la mairie, 05 62 13 80 20, mail : centre-social.valleesave@save-touch.org.

Il est ouvert tous les jours de 9h à 12h, de 14h à 17h30, sauf le mercredi après-midi, et à Lasserre (à l'Espace Social local du C.C.A.S. situé à l'ancienne épicerie) le mardi matin de 9 h00 à 12 h00.

- centre communal d'action sociale :

Le CCAS peut proposer une aide financière anonyme et personnalisée.

Le CCAS peut aider les familles, notamment pour une aide à la participation demandée dans le cadre des classes découvertes, pour le paiement de la restauration scolaire et/ou du CLAE. Cette aide concerne exclusivement les familles de Lasserre. Chaque commune possède un CCAS.

Concernant Sainte Livrade, Pradère et Mérenvielle, les parents sont invités à contacter leur mairie. Pour la commune de Lasserre, il se situe au 36 avenue de Bouconne.

Mail : ccas.lasserre@orange.fr, Tél : 05 61 15 63 13

Mme GUILBAUD (adjointe aux affaires sociale) assure les permanences le mercredi de 9h30 à 11h30 et le vendredi de 14h30 à 18h30.

Le CCAS de Lasserre organise, chaque année, lors des journées du Patrimoine, en septembre, une exposition : " l' Art et ses différences".

D'ailleurs lors des éditions 2011, 2012 et 2013 de cette exposition, une classe de l'école élémentaire a exposé des œuvres réalisées au cours de l'année scolaire précédente. Les enfants des écoles sont conviés, chaque année, à visiter l'exposition.

4) Rentrée 2013 / 2014

- Équipe pédagogique :

Cette année nous accueillons un nouveau maître, M. B. chez les CM2. On retrouve Mme C. (CE2), Mme A. (CP) et Mme F. (CE1). Mme L. assure la classe de CM1 pendant le temps de décharge (lundi) de Mme M. Mme De B. complète Mme C. le mardi.

- Effectifs :

Au 4 novembre 2013, les 120 élèves sont répartis comme suit :

24 CP - 28 CE1 - 23 CE2 - 21 CM1- 24 CM2

Effectif prévisionnel 2014-2015 : 25 élèves sont actuellement en GS donc futurs CP, et 24 CM2 devraient partir au collège. L'effectif devrait donc être stable sur l'école élémentaire. Cependant, il faut envisager des inscriptions supplémentaires en fonction des logements qui ne sont toujours pas achevés autour de la nouvelle école.

Pour information concernant les années à venir, il y a 29 élèves de 2009 et 36 élèves de 2010 scolarisés à la maternelle de Lasserre. D'ici quelques années, il faudra donc peut-être prévoir l'ouverture d'une 6^{ème} classe (actuellement le seuil pour ouvrir cette sixième classe se situe à 136 élèves).

5) Règlement intérieur de l'école : modifications apportées au règlement précédent

Nous avons très peu modifié le règlement intérieur, les modifications portant uniquement sur le mercredi matin. L'année dernière, il s'agissait d'Aide Personnalisée. Cette année, avec la refondation de l'école, on parle désormais d'Activités pédagogiques complémentaires. Au lieu d'une tranche de 3h l'année dernière, les élèves ne sont accueillis qu'entre 8h45 et 10h45 par tranche d'une ou de deux heures. Ce n'est plus suivant les besoins de chaque élève, mais selon les projets des enseignants.

Le règlement intérieur a été validé lors de ce conseil d'école par un vote à l'unanimité.

6) Le projet d'école

⑤ 2010-2014

Il avait été validé par l'inspecteur de l'éducation nationale, M. Lombardo, puis voté à l'unanimité par tous les membres du conseil d'école du 22 mars 2011. Les bilans 2011-2012 et 2012-2013 étaient positifs.

⑤ 2014-2017

L'année scolaire 2013-2014 marque le terme de la mise en œuvre du projet d'école antérieur, 2010-2014. La présente année scolaire sera consacrée pour chaque école à l'établissement de son nouveau projet d'école pour la période 2014-2017.

Le calendrier de ce travail est le suivant :

- 1^{er} trimestre 2013 : bilan du projet d'école antérieur
- 2^{ème} trimestre 2013-2014 : rédaction du nouveau projet d'école
- Fin d'année scolaire 2014 : évaluation et validation du projet d'école

Une circulaire spécifique de Monsieur l'Inspecteur d'Académie devrait rapidement préciser le cadre et les modalités de ce renouvellement du projet d'école. Nous attendons encore cette circulaire !

En espérant avoir des informations d'ici là, les enseignants ont prévu de se concerter le mercredi 11 décembre 2013 afin d'établir le bilan du projet d'école antérieur et de définir les différents axes du projet d'école à venir.

Le volet APC a déjà été présenté en juin 2013.

7) Vie scolaire

- Présentation et actions des membres du RASED.

Pour cette rentrée scolaire, il y a 4 psychologues scolaires, 1 maîtresse E - remédiation pédagogique - (Katia Laboubee) et 1 maîtresse G - comportement de l'élève - (Corinne Baritaud) pour toute la circonscription de Colomiers (soit 34 écoles). La psychologue scolaire Mme LOUIS (pour ses interventions l'accord préalable des parents est nécessaire) a conservé son secteur (12 écoles).

Ce nouveau Rased de circonscription peut intervenir ponctuellement dans des situations concernant le fonctionnement du groupe classe, pour un enfant ou plusieurs empêchant le maître de fonctionner, pour des problèmes de discipline ou autre.

La psychologue scolaire vient toujours régulièrement dans l'école, afin de nous aider à mieux cerner les difficultés d'un élève, à établir des relations de confiance avec certaines familles. Elle est présente à l'école élémentaire le lundi après-midi. Elle participe aussi aux équipes de suivi et aux équipes éducatives qui ont lieu pour certains élèves ayant des besoins spécifiques. Elle fait aussi des bilans psy pour les orientations (SEGPA, CLIS ou SESSD) ou pour cerner un enfant.

Si elle le peut, elle suivra quelques élèves pour une aide psychologique.

Colomiers est considéré comme prioritaire. Les réponses de classe (collectives) sont favorisées et privilégiées.

Le nombre d'élèves en difficultés ne diminue pas.

- Activités pédagogiques complémentaires et mercredis libérés

Des tranches d'une ou de deux heures sont été proposées aux élèves, les mercredi matins. Ces tranches sont de 8h45 à 9h45, de 9h45 à 10h45 ou de 8h45 à 10h45.

Voici la liste des mercredis en 2013-2014 où il n'y aura pas de séance d'APC.

| | | | |
|-------------|--------------|------------|-------------|
| 4 septembre | 11 septembre | 2 octobre | 13 novembre |
| 11 décembre | 15 janvier | 29 janvier | 12 février |

| | | | |
|------------|-----------|---------|----------|
| 26 février | 26 mars | 9 avril | 23 avril |
| 21 mai | 4 juin | 11 juin | 18 juin |
| 25 juin | 2 juillet | | |

- Modifications du calendrier scolaire

Rentrée scolaire des élèves : mardi 3 septembre 2013

Le lundi 2 septembre 2013 doit donc être rattrapé :

- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée.

Le jeudi 29 mai 2014 étant férié, le vendredi 30 mai ne sera pas travaillé pour faire un pont. Les élèves auront par contre classe toute la journée du mercredi 28 mai 2014.

- Évaluations

L'année dernière était une année de transition dans l'attente de la réorganisation des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales. Sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid262/l-evaluation-des-acquis-des-eleves.html>, on peut lire que de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales seront mis en place à partir de 2014. Nous attendons donc de nouvelles instructions.

- Langues vivantes étrangères

Trois enseignants sont habilités en anglais. Mme C. prend en charge l'enseignement de l'anglais dans les classes de CP, CE1 et CE2. Des échanges de service sont ainsi effectués (géographie et EPS Mme A., sciences et technologie Mme F.).

Mme M. prend en charge l'enseignement de l'anglais dans sa classe, M. B. dans la sienne.

Tous les élèves de l'école bénéficient donc d'1h30 de langues vivantes par semaine.

- Bilan des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires

Ces stages concernaient les élèves de CM1 et de CM2.

Ils ont été encadrés par Mme F. chaque matin de 9h à 12h pendant une semaine en avril et une semaine en août et une semaine en juillet par Mme T. (enseignante à Pibrac) soit 45 heures d'aide (les enfants n'étaient invités qu'à l'une ou l'autre des deux sessions d'été).

Avril 2013 : 2 élèves de CM2 étaient présents.

Juillet 2013: 2 élèves de CM1 et 3 de CM2 étaient présents.

août 2013: 4 élèves de CM1 étaient présents.

- Sorties et projets à venir :

CP : projet théâtre : une sortie prévue au TMP de Pibrac en décembre mais en attente d'une date précise
une sortie réservée en avril au théâtre du grand rond (conte salé)

CE1 - mardi 19 novembre concert orchestre de chambre de Toulouse. Musée des Augustins le lundi 6 janvier 2014.

Projet jardinage pour la classe de ce1 et cp,

Les enseignantes de **cp et ce1** remercient les parents FCPE qui vont fabriquer des bacs hauts avec du bois de récupération. Grâce à cette initiative nous pourrons jardiner à l'école dans de très bonnes conditions. En attendant, les ce1 ont commencé des semis dans le bac mis à disposition dans les jardins partagés d'Emplume.

Il faudra ensuite remplir les bacs avec du terreau. Le compost sera pris à la plate-forme Végéterre de Lègevin.

Les 2 classes de **cp et ce1** ont mis en place un projet de cycle commun visant l'apprentissage de la sécurité routière : les panneaux, le comportement de piéton et la pratique du vélo. Les 2 classes sont inscrites au projet départemental pour l'activité rallye patrimoine dans Toulouse. Nous sommes en attente d'une réponse.

CE2 : sortie au musée des Augustins sur le thème des animaux : plumes et poils
sortie au centre culturel Alban Minville : exposition sur le thème des enfants du monde

CE2 et CM1 - une sortie à l'Espace Job à Toulouse le vendredi 15 novembre 2013. Spectacle « Au-delà des mers ». (Le coût de la sortie est pris en charge par la coopérative de l'école et une partie du bus est financée par le SIVOM, gratuité pour les familles).

CM1 et CM2 cinéma à Lasserre, Ernest et Célestine, à priori le vendredi 13 décembre (avec les GS de Lasserre). Nous attendons encore de finaliser le projet avec le dispositif Ecole et Cinéma et le foyer rural de Lasserre. Phase d'ajustement car ce sera une première projection en journée ET pour les scolaires.

Les **CM1** sont investis dans un projet « Clément Aplati » et correspondent avec des classes et des correspondants un peu partout en France et dans le monde, pas de rencontre prévue mais beaucoup d'échanges par courrier et sur le Blog de la classe.

Cette année, une classe (**CM2**) partira en classe de découverte à Leucate ayant pour thématique le vent (vers la fin mai). Donc au programme, l'énergie éolienne, pratique du char à voile et voile (en attente des attestations des 25m de natation des élèves)

*Le 18 octobre, **toutes les classes** ont pu bénéficier gratuitement de l'intervention d'ornithologues, grâce à la coopération de M. Dupuy, membre de l'association Agir pour les rapaces en Midi-Pyrénées. 15 panneaux étaient exposés dans la salle polyvalente, chaque classe a pu profiter de cette exposition-débat, et les **CM1-CM2** ont pu faire des observations de terrain.

- Photographie des élèves

Le photographe est venu réaliser des photos individuelles ce matin. L'argent récolté sera versé à la coopérative scolaire. Il n'y aura pas de photos communes des frères et sœurs des écoles élémentaire et maternelle. L'éloignement, l'accompagnement des élèves et l'organisation ne sont pas possibles.

- Fête de Noël

Le sivom allouant un budget de 500 euros pour Noël, La conteuse Brigitte Mondini viendra, comme l'année dernière, conter pour chaque classe, le vendredi 20 décembre 2013 et faire danser les élèves (Pas du loup et cercle circassien)

Un goûter sera offert avec l'argent restant.

8) Sécurité
- Procédure d'évacuation

Les élèves doivent suivre leur enseignant et sortir de la classe par les portes donnant sur l'extérieur. Le lieu de rassemblement est fixé au fond de la cour afin d'être éloignés des bâtiments et de ne pas gêner l'arrivée des secours. Chaque enseignant évacue avec le cahier d'appel et vérifie qu'il n'y a pas d'absent. La directrice prend les médicaments des PAI, rejoint le lieu de rassemblement et constate à la fois l'effectif évacué et la durée de l'évacuation.

- Compte rendu du 1er exercice d'évacuation

Mme Couttenier était présente le 23 septembre à 9h50, ainsi que le personnel du SIVOM travaillant dans l'enceinte de l'école.

Toutes les classes ont entendu le signal et ont évacué en 2 min 30 sec.

Une porte coupe-feu donnant sur le hall ne s'est pas fermée. Depuis, M. Lenfant a résolu le problème.

Mme Couttenier doit fournir un double de clé pour pouvoir quitter l'école par le terrain vague à chaque enseignant.

Les enseignants souhaiteraient une formation à l'utilisation des extincteurs, comme cela a déjà été demandé depuis novembre 2010.

L'association FCPE, en novembre 2011, demandait aux mairies qui assurait l'entretien des extincteurs et s'il était envisageable de négocier une session de formation d'utilisation des extincteurs pour l'ensemble du personnel. Le SIVOM devait se renseigner et engager une réflexion à ce sujet.

Les enseignants ainsi que la FCPE ont réitéré une nouvelle fois leurs demandes...

- Plan Vigipirate et travaux dans l'école

Nous sommes toujours en plan Vigipirate Rouge.

L'école est donc fermée et interdite d'accès à toute personne étrangère au service sans l'autorisation de la directrice.

Lundi 30 septembre 2013, des pompiers et gendarmes sont intervenus à l'école élémentaire de Pradère les Bourguets.

En effet, des travaux d'étanchéité avaient lieu sur le toit de l'école et ont provoqué des émanations de gaz sur le temps de la pause méridienne. La directrice de l'école n'était pas informée des travaux.

Le personnel d'animation et la directrice de l'école ont choisi d'appeler les pompiers pour vérifier la non-toxicité de ces odeurs. Les élèves ont été gardés à l'extérieur des bâtiments en les attendant.

Le maire de Pradère les Bourguets, M. Delafage (M. Alègre, président du SIVOM, ne pouvant se déplacer ce jour) a été appelé afin que les pompiers lui rappellent la nécessité d'informer la directrice de l'école des travaux effectués pendant le temps scolaire.

Ces pompiers ont également rappelé aux ouvriers l'interdiction de manipuler des chalumeaux et du gaz dans une école lorsque les élèves sont présents.

Les travaux ont été stoppés et les élèves ont pu regagner leur salle de classe lorsque les pompiers en ont donné l'autorisation.

Ce même-jour, suite à cet événement, Mme M. a rappelé par écrit au SIVOM qu'elle souhaitait être informée des dates de travaux lorsqu'ils ont lieu sur le temps scolaire.

Cependant, ne pouvant connaître tous les risques toxiques des différents travaux, elle demandait également au président du SIVOM de veiller à ce que les travaux qui peuvent être dangereux pour les élèves n'aient pas lieu en temps scolaire.

Une copie de cet écrit a été envoyée à l'Inspecteur de la circonscription, qui a demandé à M. Alègre de lui fournir des éléments de réponse et des mesures qu'il envisage de prendre sur cette question qui intéresse la sécurité des usagers de l'école.

Question FCPE : Travaux au sein de l'école durant le temps de présence des élèves sans information préalable de la directrice et avec un danger potentiel pour les personnes présentes à ce moment -là dans l'école, quelles sont les règles à respecter, comment mieux communiquer ? Ne sommes-nous pas toujours en plan de vigilance, pourquoi des personnes extérieures à l'école ont-elles été autorisées à entrer dans l'école sans l'aval de la directrice ?

Cette demande avait été faite au SIVOM bien avant cet incident, pour le 30 septembre 2013, il s'agit d'un oubli de transmission d'information...

Mme M. s'est renseignée sur sa responsabilité quant aux travaux effectués sur le parking ou sur le toit de l'école, si cela relevait aussi de son autorisation en amont, de même pour les personnes qui entrent pour aller au SIVOM, est-ce que cela engageait sa responsabilité de directrice ?

Réponse de l'inspection : La directrice n'a pas à "donner son accord" mais doit être informée des travaux et éventuelles répercussions sur l'utilisation des locaux (bruits, dangers...). Même si les différents ouvriers n'empruntent pas les accès à l'école.

Pour ce qui est des autres personnes (Sivom..), elles doivent être **identifiées dès lors qu'elles pénètrent dans l'enceinte de l'école, même si ce n'est pas par la directrice**. N'importe qui n'entre pas dans une école. Elle peut déléguer cette "compétence" mais rappelle qu'il faut suivre cette consigne de sécurité.

- PPMS

Une mise à jour de ce plan particulier de mise en sûreté doit être effectuée pour changer les noms des enseignants et une concertation doit avoir lieu entre enseignants afin de rappeler les missions de chacun. Un exercice aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

- Sécurité routière-

* En juin 2013, il y avait eu des questions sur l'organisation du ramassage scolaire, et on avait évoqué la possibilité **d'ateliers de prévention** par le Conseil Général.

Mme M. a contacté le Conseil général, et ils proposent en effet des actions de prévention et de sécurité. Pour les transports scolaires, cela s'appelle « Sortir vite » et cela consiste en une vidéo et une mise en situation d'urgence. C'est une action qui n'est possible qu'au niveau du collège, et qui concernent les 6èmes. Il faut que ce soit le collège qui en fasse la demande.

* En Mars 2012, en conseil d'école, un **Problème de signalétique** avait été signalé pour trouver le lieu de l'école : la réponse du SIVOM avait été : « la commande des panneaux a été comprise dans le prochain budget. ».

Depuis, la directrice de l'école attend encore les panneaux et doit encore guider par téléphone remplaçants, représentants et fournisseurs...

En juin 2013, une classe de Colomiers avec qui la maîtresse de CP correspondait a eu beaucoup de mal à trouver l'école.

En août 2013, nous attendions la livraison de fournitures scolaires pour la rentrée. Le transporteur n'ayant pas trouvé l'école, il nous a fallu attendre mi-septembre que le transporteur revienne avec tout le matériel nécessaire à la rentrée (cahiers, classeurs, livres pédagogiques...). **Cela ne peut plus durer.**

9) Budget de l'école

- Coopérative scolaire = 5226,65 euros

L'équipe enseignante remercie les familles pour leur cotisation à la coopérative scolaire : Montant des versements : 1325 euros

Le loto a rapporté environ 890 euros à la coopérative scolaire en avril,

Informations en faveur de la coopérative :

La FCPE organise une braderie le 16/11/13 dans la salle des fêtes de Lasserre, et à l'occasion de l'exposition « arts créatifs », l'argent récolté à la buvette sera reversé aux coopératives de la maternelle et de l'élémentaire,

Opération « chocolats » en décembre

Opération « bulbes » au printemps

Encore une fois, nous remercions vivement les parents d'élèves FCPE qui s'investissent pour l'école.

- budget SIVOM

40 euros par élève par an pour les fournitures + 15 euros pour le bus par élève et par an en 2013.

Tout a été dépensé ou va l'être d'ici le mois de décembre.

Est-ce que ces montants vont être modifiés en 2014? réponse après le vote du budget en janvier 2014.

10) Rythmes scolaires et projets de changements pour la rentrée 2014

L'année 2012-2013 ont eu lieu plusieurs réunions entre enseignants de l'élémentaire et de la maternelle, représentant de parents et des mairies pour tenter de trouver un consensus sur les horaires de 2014-2015. Voici les horaires qui ont été retenus et qui ont été transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale.

> lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h40 - 12h10, 14h10-15h55;

> mercredi : 8h40-11h40

Les élèves auront donc des matinées de 3h30 et des après-midi de 1h45 après une pause méridienne de 2h. Cela laissera plus de temps dans la journée pour des activités sportives, culturelles et artistiques comme préconisé dans la réforme. La semaine scolaire sera étalée sur 9 demi-journées contrairement à 8 cette année. En ce qui concerne l'APC, nous n'avons pas encore défini les horaires. Cela relève du conseil des maîtres, mais à priori cela devra se faire en fin de journée car il faut une pause méridienne d'1h30 en continue pour tous les élèves, et il faut également 10 minutes d'accueil EN avant la demi-journée de l'après-midi.

Concernant le transport, comme dit dans un point précédent, le bus passera aux mêmes horaires qu'actuellement. Cela ne posera pas de souci pour le matin malgré l'avancée de 5 minutes car actuellement il dépose les élèves à 8h35.

Des réunions se poursuivent pour la mise en place du PEDT(Projet Educatif Territorial), Projet relevant du Sivom, avec les projets du centre social, de l'animation, de l'école... intégrés les uns aux autres.

11) Questions diverses

Question FCPE : Communication entre les différents partenaires (sivom, enseignants, parents, mairies, syndicats Val de Save) : Qui remplace Mme Caumont ?

Réponse : pour l'instant à ce jour, personne n'est nommé

Mme Haudegond travaille le matin ainsi que le mercredi et vendredi après midi mais problèmes de livraison en dehors de son temps de présence.

Voir avec un référent du Sivom pour prise en charge rapide des qu'il y a une livraison.

Question FCPE : demande de mise en place d'une boîte aux lettres dédiées aux représentants des parents d'élèves, à l'extérieur de l'école.

Réponse : il suffit de prendre celle qui est restée dans l'ancienne école.

Prochain conseil d'école en février à 18h.

Mme M. doit partir en congé maternité fin février 2014.

Fin de séance à 20h00

Secrétaire de séance

Mme A.

Présidente de séance

Mme M.